

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

## PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE  
du 27 JUN 2005 à 19h - salle de l'Ancien Tribunal de Ferrette

Membres du Conseil de la Communauté du Jura Alsacien :

COMMUNES	Noms/prénoms des délégués	Fonction à la CCJA	PRESENCE
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT
	Christiane BLONDE	Délégué	PRESENTE
BETTLACH	Michel WITTIG	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	PRESENT
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	PRESENTE
	Jean-Claude JENNI	Délégué	POUVOIR à Mme BURKLE
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	POUVOIR à M. GISSINGER
	Serge AHERAS	Délégué	PRESENT
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	PRESENT
	Bernard PRACHT	Délégué	PRESENT
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	POUVOIR à M. NOBLAT
	Jacques NOBLAT	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT
	Maurice MISSLIN	Délégué	ABSENT
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT
	Louis MONA	Délégué	POUVOIR à M. LIBIS Clément
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	ABSENT
	Maurice GRISWEG	Délégué	ABSENT
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	POUVOIR à M. KAUFFMANN
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	ABSENT
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	POUVOIR à M. RUCKLIN
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 <sup>er</sup> Vice-Président	PRESENT
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT
LINSDORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	EXCUSE
	Jean-Paul FANHAUSER	Délégué	PRESENT
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	PRESENT
	Alain POINTET	Délégué	EXCUSE
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	EXCUSE
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	PRESENT
	Patrick STEMMELIN	Délégué	POUVOIR à M. ENDERLIN
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	EXCUSE
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	POUVOIR à M. LINDER
	René LINDER	Délégué	PRESENT
RAEDERSDORF	André SONTAG	Délégué	POUVOIR à M. RUETSCH
	Patrick RUETSCH	Délégué	PRESENT
SONDERSDORF	Pierre BLIND	Délégué	POUVOIR à M. BLIND Yvan
	Yvan BLIND	Délégué	PRESENT
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	Délégué	PRESENT
	Julien STCHAMBER	Délégué	PRESENT
WINKEL	Joseph FUETTERER	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT
	Albert HEINIS	Délégué	PRESENT
WOLSCHWILLER	André LINDER	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT
	Christian RAUCH	Délégué	PRESENT

Délégués présents : 30  
Délégués ayant donné procuration : 09

Délégués absents : 10 dont 04 excusés

## Personnes invitées

➤ Représentants des communes de Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse

### Excusés :

- M. Dominique Springinsfeld, Maire de Durmenach
- M. Emmanuel Kettela, Maire de Roppentzwiller

Monsieur Le Président salue bien cordialement toute l'assemblée et ouvre la séance budgétaire à 19h10.

Monsieur Noblat, Adjoint au Maire de Ferrette, représentant M. Brand, Maire de Ferrette ayant donné pouvoir, a le plaisir d'accueillir l'assemblée dans la nouvelle salle rénovée de l'Ancien Tribunal, bâtiment patrimonial qui a fait l'objet d'une restructuration réalisée par la Ville de Ferrette. Il souhaite une séance se déroulant dans la fraîcheur (salle climatisée) et la douceur.

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

### **1 - Alter alsace Energie : présentation de la pré-étude "piscine"**

### **2 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 22.03.2005**

### **3 - HOTEL COMMUNAUTAIRE - MAISON DU TOURISME**

- 3.1 Concours d'architectes : 3 lauréats retenus par le jury
- 3.2 Avenant à la Police Multirisques : galerie Mazarin + étang
- 3.3 Association des Pêcheurs : convention d'utilisation
- 3.4 Consultation pour les Marchés de contrôle technique et de coordination SPS

### **4 - TELEPHONIE MOBILE**

- 4.1 Avancement de l'opération
- 4.2 Attribution du marché de travaux
- 4.3 Mission de coordination S.P.S.

### **5 - EXTENSION - RESTRUCTURATION du GYMNASSE**

- 5.1 Avancement de l'opération
- 5.2 Utilisation des locaux
- 5.3 Avenants aux marchés de travaux

### **6 - TRAVAUX**

- 6.1 Nettoyage et peinture de la coupole piscine
- 6.2 Remplacement de système de filtration à la piscine
- 6.3 Remplacement des portes d'entrée à la piscine et mise aux normes éclairage des vestiaires

### **7 - CONTRAT THEMATIQUE**

- 7.1 Contrat thématique culture

### **8 - Service Ordures Ménagères**

- 8.1 Contrat traitement plastiques et briques alimentaires
- 8.2 Opération composteurs : participation des habitants
- 8.3 Déchets verts : Bilan intermédiaire

### **9 - FINANCES**

- 9.1 Crypte de Luppach : étude
- 9.2 Financement de l'étude : intégration du Plan d'Eau de Courtavon
- 9.3 Transport des élèves 2005/2006 consultation et délégation au Bureau
- 9.4 Demande de subvention : Art au Soleil
- 9.5 Les Luceliades : acceptation de chèque

### **10 - Divers**

- 10.1 Situation des impayés restauration scolaire et ordures ménagères

## 1. Alter alsace Energie : présentation de la pré-étude "piscine"

Le Président salue M. Lara, Directeur d'Alsace Energie et le remercie pour sa présence et pour son rapport relatif à la pré-étude de faisabilité d'une chaufferie au bois qu'il présentera aux élus.

PRESENTATION de la pré-étude par M. Lara, Directeur d'Alter Alsace Energie

M. Lara remercie l'assemblée pour son accueil et projette aux élus un film concernant les investissements en chaufferie automatique au bois réalisés par des collectivités.

Il présente ensuite son rapport sur les pré-études de faisabilité pour

	<u>La piscine</u>	<u>l'hôtel communautaire et la maison du Tourisme</u>	<u>observations</u>
↳ <u>les aspects financiers</u>			
▪ investissement	188 200 €HT	76 760 €HT	70% d'aides
▪ à charge de la CCJA	56 460 €HT	23 028 €HT	
▪ coût annuel des plaquettes	28 700 €TTC	2 758 €HT	(y compris entretien)
▪ économie p/rapport au fuel	13 500 €TTC	1 050 €TTC	
▪ temps de retour brut	4.2 ans	7 ans	

### ↳ les aspects techniques

▪ puissance bois	260 kW	70 kW
▪ local chaufferie bois	30 m2	20 m2
▪ utilisation par an de	900 MAP	120 MAP
▪ silo de	90 m3	35 m3
- remplissage annuel	14	5

### ↳ filière d'approvisionnement :

plaquette forestière produit et livré par des prestataires spécialisés

C'est un combustible de qualité. Elle est issue du déchetage des branches non utilisées en forêt

Les combustibles bois sont des combustibles consommés dans leur région de production. Leur utilisation dynamise par conséquent directement les acteurs locaux : forestiers, entrepreneurs et transporteurs. Les dépenses de chauffage des usagers sont réinjectées dans l'économie locale. Leur utilisation permet d'économiser les énergies fossiles dont les stocks sont limités.

### ↳ Conclusions

▪ économie de CO2 par an	180 t	26 t
▪ économie par an	70 000 l de fuel	8 000 m3 de gaz
▪ enjeux sur le patrimoine forestier local (potentiel 25 000 MAP par an)	4%	1%

Le bois est un combustible renouvelable par photosynthèse. Sa consommation raisonnée n'entame pas le patrimoine des générations futures. Le bois fait actuellement partie des combustibles les moins chers du marché

### ↳ Débat

Après discussion et vu que les résultats de la pré-étude font apparaître un bilan d'exploitation favorable pour le bois, le Conseil décide d'approfondir et de valider les évaluations et de réaliser une étude de faisabilité pour une chaufferie automatique au bois pour la piscine de Ferrette

Le groupe de travail qui sera créé travaillera sur une variante en incluant les infrastructures communautaires situées sur ce secteur ainsi que le collège départemental de Ferrette.

## **DECISION : ETUDE DE FAISABILITE pour une chaufferie au bois pour la piscine de Ferrette**

Le Président expose :

La Région Alsace a informé la Communauté de Communes, suite à une demande écrite, qu'elle peut proposer un conseil personnalisé en bois énergie. Ce service dont le coût est pris en charge par le Conseil Régional à 100% est assuré par Alter Alsace Energie.

Le Bureau, lors de sa séance du 19 mai 2005 a été favorable de faire réaliser une pré-étude de faisabilité d'une chaufferie automatique au bois pour la piscine de Ferrette et le projet de construction de l'hôtel communautaire et la Maison du tourisme par Alter Alsace Energie ;

La pré-étude de faisabilité permet d'évaluer de façon générale l'intérêt d'un projet bois-énergie, en donnant les premiers éléments techniques et financiers nécessaires. La pré-étude ne constitue pas un document permettant l'exécution de travaux, mais permet une première approche pertinente du projet ;

Le rapport de la pré-étude doit permettre au maître d'ouvrage de mesurer l'intérêt de poursuivre ou non ses investigations et d'engager ou non une étude de faisabilité. Les solutions retenues doivent être validées par un Bureau d'études. L'étude de faisabilité peut être financée à hauteur de 80% dans le cadre du plan Etat Région. Cette étude comprend alors tous les éléments techniques et économiques validés, répondant à un cahier des charges précis.

Ayant pris connaissance du rapport de pré-étude présenté par M. LARA, Directeur d'Alter Alsace Energie ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE** de réaliser une étude de faisabilité pour une chaufferie automatique au bois pour la piscine de Ferrette

**DIT** qu'un groupe de travail sera constitué ;

**CHARGE** le Président de demander les aides relatives à cette étude.

## **2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22.03.2005**

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 22 mars 2005 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

-----  
Le Procès-verbal de la séance du 19 mai 2005 du Bureau de la Communauté a été transmis, avec la convocation aux délégués de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, pour information.  
-----

## **3. HOTEL COMMUNAUTAIRE - MAISON DU TOURISME**

### **3.1 Concours d'architectes : 3 lauréats retenus par le jury**

24 dossiers de candidatures ont été réceptionnés. L'ouverture administrative a eu lieu le 20 mai 2005.

Le 30 mai, le jury s'est réuni pour examiner toutes les candidatures et a retenu 3 candidats, ayant des références dans le style contemporain, à concourir

- le Cabinet AEA de Mulhouse
- le Cabinet Dietchy – Rey - Lesage de Mulhouse
- le Cabinet MUNCK de Ferrette

Les dossiers de concours ont été adressés aux 3 cabinets. Le Maître d'ouvrage organisera une visite du site le 28 juin 2005 et répondra à l'ensemble des questions écrites sous la forme d'une rencontre avec les concurrents.

Les prestations à fournir devront parvenir à la CCJA au plus tard le 8 septembre 2005.

Le jury se réunira une 2<sup>me</sup> fois le 27 septembre 2005 et procèdera à un examen des prestations remises par les concurrents.

Une analyse préalable de ces prestations sera effectuée par une commission technique d'évaluation comprenant des représentants du maître d'ouvrage, des représentants des utilisateurs et d'un ou plusieurs assistants techniques de l'Adauhr afin d'établir le rapport qui sera soumis en début de séance au jury.

Chaque concurrent présentera et commentera son esquisse au jury, puis répondra aux questions posées par l'auditoire lors de l'examen par le jury des prestations remises par les concurrents.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sera soumise au Conseil courant octobre 2005.

### **3.2 Avenant à la Police Multirisques : galerie Mazarin + étang**

Le Président expose :

La Communauté de Communes du Jura Alsacien vient d'acquérir auprès de la Ville de Ferrette, le site de l'étang et du bâtiment « Galerie Mazarin » d'une superficie de 110a 02ca situé route de Lucelle à Ferrette ;

Une demande de prise en compte de ce risque dans le contrat multirisque de la CCJA a été demandée à la CIADE ainsi qu'une mise à jour de la globale informatique et bureautique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

#### **DECIDE**

▪ **d'approuver** l'avenant n°6/9.832 au contrat multirisque n°8.407-1.983 pour

- **NOUVEAU RISQUE**

A compter du 31 5.2005 s'ajoute le bâtiment « Office de Tourisme – galerie Mazarin » pour 273 m2

- **les garanties :**

. incendie (vétusté déduite), explosion et événements assimilés

. tempêtes, ouragans, cyclones, grêle, neige sur les toitures

. garanties annexes

. assurances des responsabilités et des recours suite à un incendie, à une explosion

. attentats

. catastrophes naturelles

. RC immeuble

- **RESPONSABILITE CIVILE**

L'assuré déclare être propriétaire d'un terrain d'environ 110 ares sur lequel se trouve un étang de 40 ares mis à la disposition de l'Association de Pêche ainsi qu'un terrain de pétanque

- **GLOBALE INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**

La couverture du matériel informatique et bureautique, assuré dans la présente convention, s'exerce dorénavant jusqu'à concurrence d'un capital de 39 000 €(**sans inventaire**)

▪ **d'autoriser** le Président à signer cet avenant (sans surprime).

### **3.3 Association des Pêcheurs : convention d'utilisation**

Sur demande de l'association des pêcheurs, le Président a rencontré les responsables de l'Association. Différents points ont été abordés notamment la restauration de la digue et la mise à disposition de l'étang aux pêcheurs.

En ce qui concerne la digue, il s'avère d'un commun accord que ces travaux seront effectués par l'Association des Pêcheurs et qu'éventuellement la Communauté pourrait parrainer ce dossier de façon à pouvoir bénéficier du FCTVA en portant le projet.

Une convention d'utilisation de l'étang de Ferrette doit être passée entre l'association et la CCJA et sera soumise au prochain Conseil de la Communauté :

- durée d'un an avec tacite reconduction

- mise à disposition à l'Euro symbolique mais en contrepartie l'entretien du site de l'étang est réalisé par l'association des pêcheurs et les enfants (jusqu'à 16 ans) issus du territoire communautaire pourront avoir l'accès gratuit.

### **3.4 Consultation pour les Marchés de contrôle technique et de coordination SPS**

Le Conseil de la Communauté, lors de la séance du 22 mars 2005, a approuvé le programme de l'opération de construction d'un hôtel communautaire et d'une maison de Tourisme pour un montant total de 1 830 000 €HT ;

Considérant que cette opération est soumise à l'obligation de coordination SPS et de contrôle technique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** de lancer une consultation pour les missions de coordination SPS et de contrôle technique

**CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

## **4. TELEPHONIE MOBILE**

### **4.1 Avancement de l'opération**

- Le Président de la CCJA a signé la convention (durée de 4 ans) portant concession d'occupation du domaine privé pour l'installation d'un pylone de téléphonie établie par l'ONF. Après négociation, la CCJA a réussi à obtenir cette concession à titre gracieux (ce qui serait une première), mais à ce jour cette convention n'a pas encore été signée par les instances du Ministère de l'Agriculture.
- Des travaux de préparation de l'emprise et accès au pylone (site St-Pierre) ont été confiés à l'ONF. Le devis a été validé le 12.4.2005 pour un montant de 1 780 €HT ; A ce jour les travaux n'ont pas encore été réalisés. De ce fait l'entreprise Rokemann ne peut pas réaliser les travaux d'accès au site du glaserberg.

### **4.2 Attribution du marché de travaux**

Le Président expose :

Le Conseil de la Communauté en séance du 12 février 2004 a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage communautaire pour la réalisation des infrastructures passives pour supprimer les zones blanches sur le territoire communautaire ;

En séance du 14 décembre 2004, le Conseil de la Communauté a approuvé l'APD définitif établi par la Sté Elan, Maître d'œuvre et le montant de l'opération pour un montant prévisionnel de 369 142 €HT et a décidé de lancer l'appel d'offres de la consultation des entreprises ;

En séance du 14 décembre 2004, le Conseil de la Communauté a également adopté les statuts révisés. L'arrêté préfectoral n°2005-34-4 du 3 février 2005 porte approbation des statuts modifiés de la CCJA et notamment l'adjonction d'une nouvelle compétence liée à la téléphonie mobile ;

Ayant pris connaissance de la négociation entreprise par le Président avec les candidats retenus ;

Ayant pris connaissance de l'avis de la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 27 juin 2005 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

▪ **D'ATTRIBUER** le marché de travaux de construction d'infrastructures passives de téléphonie mobile sur les 3 sites de Ligsdorf, Levoncourt et Lucelle à l'entreprise CEGELEC, la moins disante, pour un montant de 213 000 €HT.

▪ **D'AUTORISER** le Président à signer le marché de travaux

↳ Pour mémoire :

- Les travaux de construction d'infrastructures passives de téléphonie mobile devraient démarrer en juillet 2005 et seront d'une durée de 12 semaines.

↳ Bilan de l'aménagement de construction des infrastructures passives de téléphonie mobile :

✦ Travaux (entreprise Cegelec)	213 000 €HT	estimé en phase APD à 263 035 €HT
✦ Réseaux (EDF /France Télécom)	44 692 €HT	les travaux de raccordement France Télécom peuvent être minorés sur Lucelle en utilisant une fouille commune EDF
✦ Accès	22 305 €HT	P/chemin desserte, défrichage et élagage
✦ Maîtrise d'œuvre	31 627 €HT	dont 1 627 €HT P/étude site/répérage nacelle
✦ Mission SPS	1 794 €HT	avant négociation
✦ aléas et imprévus	<u>20 000 €HT</u>	
<b>TOTAL pour les 3 sites</b>	<b>333 418 €HT</b>	L'opération a été approuvée pour un montant de 369 142 €HT il reste donc une réserve de 35 724 €

#### 4.3 Mission de coordination S.P.S.

Le Conseil de la Communauté en séance du 14 décembre 2004 a approuvé l'APD définitif pour la réalisation des infrastructures passives pour supprimer les zones blanches ;

Considérant que le Conseil en séance du 14 décembre 2004 a décidé de lancer une consultation relative à la mission SPS ;

A cet effet, la CCJA a consulté plusieurs organismes compétents en ce domaine. 3 ont répondu et ont établi une offre de prestation ;

Considérant que Norisko Coordination a présenté l'offre la moins disante ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** de confier cette mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé à NORISKO COORDINATION pour un montant de 1 536.02 €HT pour la phase conception et réalisation des travaux.

↳ Pour mémoire :

Les 3 Offres réceptionnées :

APAVE	600 €HT par site	soit un total de	1 800 €HT
NORISKO		total de	1 794 €HT
		<b>Après négociation</b>	<b>1 536.02 €HT</b>
SOCOTEC	1 470 €HT par site	soit un total de	4 410 €HT

## 5. EXTENSION - RESTRUCTURATION du GYMNASSE

### 5.1 Avancement de l'opération

Les travaux suivent leur cours. La pré-réception aura lieu en juillet et la réception en août. Les locaux pourront être ouverts pour la rentrée de septembre.

Les dépenses s'élèvent à ce jour à 652 320 €HT représentant 63% des engagements.

Lors de la visite du chantier le 19 mai 2005, le Bureau a notamment jugé nécessaire de repeindre les murs de la grande salle (ancienne) ; Les travaux sont estimés à 4 000 €HT. Ils seront réalisés hors marché en août 2005.

Les nouveaux locaux seront équipés après la rentrée scolaire de septembre. La communauté de Communes escompte pour l'équipement des nouveaux locaux une aide de 17 500 €maximum (50%) du Conseil Général dans le cadre de la Charte de Développement.

#### ↳ Observation formulée :

M. Aheras a visité à plusieurs reprises le chantier du gymnase. Des matériaux de qualité sont mis en œuvre. Mais il rappelle et regrette que les besoins des associations sportives n'ont pas été assez pris en compte, ce qu'il a signalé avant l'approbation du projet.

Le Président précise que le projet de construction d'une nouvelle salle avait été écarté et que le Conseil a décidé de répondre aux besoins du collège en réalisation une adjonction au gymnase existant.

### 5.2 Utilisation des locaux

Suite à 2 réunions qui se sont tenues en juin avec les utilisateurs du gymnase (associations et collège). Le Président leur a précisé que cette structure agrandie doit être utilisée avec respect des locaux et de l'état des lieux.

La gestion des salles pour l'utilisation par les associations sportives est confié à M. Humbert, responsable de la structure (établissement et gestion du planning d'utilisation et des conventions, relations avec les associations sportives et les professeurs d'EPS respect des lieux,...).

Pour faire face dans un premier temps à la mise en fonctionnement du gymnase et de son entretien supplémentaire engendré par les nouvelles surfaces, M. METZGER Régis travaillant comme agent d'entretien à la piscine intercommunale interviendra également au gymnase à compter de septembre 2005 jusqu'à la fin de l'année. Le planning de travail pour ce temps complet sera établi en commun par les responsables des 2 structures en tenant compte au mieux des besoins et des impératifs des services.

#### DECISION : *tarif horaire au 1<sup>er</sup> septembre 2005 pour l'utilisation du gymnase intercommunal de Ferrette*

Ayant entendu les explications relatives à l'utilisation du gymnase intercommunal ;

Sur proposition du Président ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

▪ **DECIDE de FIXER** (1 abstention) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 le tarif horaire pour l'utilisation du gymnase intercommunal pour :

la grande salle (ancienne)	à	12 €
la grande salle (nouvelle)	à	12 €
la petite salle (nouvelle)	à	8 €

Ce tarif est applicable à toutes les associations sportives

#### A l'exception

- des équipes de jeunes (débutants jeunes, poussins, benjamins, minimes et cadets) (pour lesquelles la gratuité a été instituée le 1.4.1990)
- du tournoi cantonal annuel de football en salle (seul seront facturées à l'organisateur du tournoi les heures d'entraînement pour la préparation au tournoi)

▪ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'utilisation et toutes les pièces administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'utilisation du gymnase par les associations sportives.

### 5.3 Avenants aux marchés de travaux

Ayant entendu les explications de M. BRUGGER, Vice-Président relatives aux avenants de marchés de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du gymnase de Ferrette à passer ;

Considérant que la commission d'Appel d'offres s'est réunie le 14 juin 2005 a donné un avis favorable aux avenants des lots 7 et 9 qui engendrent une plus-value supérieure à 5% et qu'elle a été informée de la passation des avenants des lots 2, 3, 8, 11 et 12 engendrant une plus-value inférieure à 5%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

#### **DECIDE (1 abstention)**

- **d'accepter** les avenants et **d'autoriser** le Président à signer les avenants comme ci-dessous

LOTS	ENTREPRISE	Aven N°	Montant marché base HT	Montant avenant HT	% d'augment.o n	% de variation cumulé
02 gros oeuvre	SCHWOB	02	213 029.41	+ 1 800.00	0.84%	+ 2.62%
03 structure bardage	DATTLER	01	150 083.61	+ 3106.21	2.07%	+ 2.07%
04 étanchéité-zinguerie	GALOPIN	03	64 062.96	+ 576.54	0.90%	+ 2.33%
07 sanitaire	HEINIS	02	43 386.52	+ 6 984.93	16.10%	+16.71%
08 chauffage VMC	BILGER ET FILS	01	75 788.80	+ 588.00	0.78%	+0.78%
09 plâtrerie - cloisons	ORLY	01	15 372.97	+2 085.00	13.56%	+ 13.56%
11 carrelage	CAMPEIS	01	21 135.64	+300.00	1.42%	+ 1.42%
12 revêtements de sols	CDRE	01	29 936.80	-247.69	-0.83%	-0.83%
total				15 192.99		

Dit que les crédits inscrits, au Budget de la Communauté pour l'exercice 2005, pour cette opération sont suffisants.

#### ↳ **Pour mémoire :**

- <i>avenants passés</i> 6 155.93 €HT + 15 192.99 €HT	<b>21 348.92 €HT</b>
- montant du programme d'opération approuvé	1 164 680.00 €HT
- Montant total des crédits engagés (y compris D.O et avenants)	1 061 858.94 €HT
<b><u>CREDITS RESTANTS DISPONIBLES (à ce jour)</u></b>	<b><u>102 821.06 €HT</u></b>

## 6. TRAVAUX

Un crédit de 205 000 € a été inscrit au budget 2004 pour réaliser des travaux à la piscine notamment pour la réfection de la coupole et la mise en place d'un nouveau système de filtration de l'eau. Les dépenses réalisées en 2004 s'élèvent à 6 458.40 € (réfection de l'ouverture de la coupole). Un crédit de 198 500 € a été reporté au budget 2005.

Ces crédits de reports permettront notamment de financer la mise en place d'un nouveau système de filtration de l'eau et le remplacement des portes d'entrée (économie d'énergie), la réfection de la toiture, travaux d'éclairage dans les vestiaires...

Ces travaux sont financés à hauteur de 40 % par le Département.

L'objectif est de maintenir cette structure vieillissante et de la faire perdurer dans le temps. A rappeler également que l'Association du Pays du Sundgau réalisera une étude en 2005 sur les besoins relatifs aux piscines à l'échelle du Pays du Sundgau.

## **6.1 Nettoyage et peinture de la coupole de la piscine**

Ayant entendu les explications du Président relatives à la visite de la piscine de Ferrette, le Bureau de la Communauté, lors de la séance du 19 mai 2005 a été favorable pour réaliser la réfection de la coupole, devenue vétuste et sale, pour d'une part la faire durer dans le temps et d'autre part pour mieux harmoniser la piscine à son environnement et notamment aux structures communautaires situées à proximité ;

VU la nécessité de réaliser ces travaux ;

Considérant que le Conseil de la Communauté en séance du 22 mars 2005 a approuvé le programme d'actions 2005 ;

Considérant que ces travaux nettoyage et de remise en peinture sont estimés à 20 000 €HT maximum ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** de réaliser ces travaux et donne délégation au Président de la Communauté pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de cette opération et notamment de retenir l'entreprise attributaire de ces travaux.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté de l'exercice 2005 au compte 2315-4

## **6.2 Remplacement de système de filtration à la piscine**

Ayant entendu les explications du Président relatives à la visite du local filtration de la piscine, le Bureau de la Communauté, lors de la séance du 19 mai 2005 a été favorable à la mise en place d'une nouvelle filtration au sable en remplacement de la filtration « diatomees » actuelle.

Considérant que le Conseil de la Communauté en séance du 22 mars 2005 a approuvé le programme d'actions 2005 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau du bassin ;

Vu les offres réceptionnées et après analyse ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE**

- de réaliser ces travaux de mise en place d'une filtration au sable à la piscine
- de confier ces travaux la Sté TECNOFIL, entreprise la moins disante, pour un montant de 40 000 €HT
- de prendre en charge, si nécessaire, les frais accessoires qui seront engendrés par ces travaux

**CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires pour une bonne réalisation de l'opération

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté de l'exercice 2005 au compte 2315-4

Pour mémoire : les offres réceptionnées :

➤ Filtre à sable et hydro-anthracite (occasion reconditionné) (y compris le changement de la grille du bassin)	TECNOFIL après négociation	42 960 €HT 40 000 €HT
➤ 2 filtres procath (diamètre 1900mm) (utilisation du local existant)	PROCATH	54 500 €HT

### **6.3 Remplacement des portes d'entrée à la piscine et mise aux normes éclairage des vestiaires**

Le Président expose :

Le Bureau de la Communauté lors de la visite du site de la piscine le 19 mai 2005 a été favorable pour procéder au remplacement des portes d'entrée ainsi que de la réfection du support (sol affaissé) mais de ne pas mettre en place un sas d'entrée.

Le Bureau a également souhaité qu'un côté puisse s'ouvrir automatiquement tout en vérifiant s'il n'est pas obligatoire d'avoir une issue de secours manuel.

Considérant qu'il est également nécessaire de réaliser des travaux d'électricité dans les vestiaires de la piscine pour une mise en conformité des installations ;

Considérant que le Conseil de la Communauté en séance du 22 mars 2005 a approuvé le programme d'actions 2005 ;

Considérant que ces travaux de remplacement des portes d'entrées, de son support (sol), de la mise en œuvre d'une ouverture automatique et de mise aux normes de l'éclairage dans les vestiaires sont estimés à 15 000 € HT maximum;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** de réaliser ces travaux et donne délégation au Président de la Communauté pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de cette opération et notamment de retenir les entreprises attributaires de ces travaux.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté de l'exercice 2005 au compte 2315-4

↳ **Pour mémoire**

Ces travaux seront réalisés en septembre lors de la fermeture de la piscine.

## **7. CONTRAT THEMATIQUE**

### **7.1 Contrat Thématique Culture**

M. Chudant, agent de développement présente et commente :

#### **Pour une politique culturelle communautaire**

Au même titre que le développement de services techniques et de services à la population, la Culture fait partie intégrante de la vie des collectivités.

##### Les enjeux sont divers

- Permettre la diversité des moyens artistiques et d'expression
- Offrir aux populations de se confronter à d'autres inspirations et pratiques
- Permettre aux associations de se doter d'un soutien technique et artistique
- Valoriser l'image d'un territoire
- Induire un développement touristique et économique...

Ainsi de tout temps le Culturel a toujours été associé étroitement aux politiques.

Le Conseil Général du Haut Rhin, conscient des enjeux liés à la mise en place d'une politique de développement culturelle cohérente, souhaite une politique rompant avec des pratiques de subventions «soupondrages» sans véritable cohérence.

L'objectif poursuivi est l'accès à une Culture de qualité sur l'ensemble du territoire départemental. Il place au centre de son action les EPCI couvrant un bassin de vie et donc à même de part leur structuration intercommunale d'influer durablement sur la mise en place d'une politique culturelle par une vision à long terme.

Pour mettre cette politique en vie, le Conseil Général a mis en place des Contrats « Thématique Culture ». Il a voté en 2004 un crédit de 441 000 € au développement culturel des territoires.

La mise en place d'un CTC nécessite un engagement fort de l'EPCI sur une durée initiale de trois ans reconductible.

Pour finaliser ce contrat, le Conseil Général, au travers de l'Agence Culturel d'Alsace accompagne les collectivités dans le diagnostic de leur territoire (effectué sur la CC de Cernay avant la contractualisation). Le CG prend à sa charge intégralement le diagnostic préalable à la définition des actions qui seront retenues dans le cadre du CTC.

Cependant la collectivité signataire doit, au préalable, avant toutes réflexions prospectives, accepter le cadre de ce CTC :

#### **Cadre du CTC :**

- Exprimer une volonté politique forte,
- Etre doté de la compétence Culture
- Avoir élaboré une stratégie pertinente
- Etre doté de ressources locales : associatives, matériels...

#### **Mise en Œuvre :**

- Nécessiter de moyens Humain. Proposition du CG de création de poste d'agent de DVPT culture financé à hauteur de 40%.
- Financement de 50% des actions retenues dans le cadre du CTC

#### **Une politique Culturelle, Oui ! Mais à quel coût :**

Hormis le coût du poste (36 000 € annuel dont 12 160 du CG) il est difficile d'estimer le coût futur du CTC tant que les actions ne sont pas définies.

Raisonnablement et pour atteindre des objectifs sérieux en terme de qualité il peut être envisagé une enveloppe annuelle de 97 000 € (poste compris) dont 42 660 à la charge du Conseil Général et 54 340 à la charge de la CCJA.

Voilà de manière brutale et pratique le coût pour faire émerger un projet culturel construit et varié, supportant les associations locales et proposant de nouvelles pistes.

#### **Les idées à retenir après débat :**

##### ✦ **M. Gissinger**, Président de la CCJA :

Cela paraît envisageable en regroupant les 4 Communautés de Communes comme pour le projet de regroupement relatif au Tourisme pour mutualiser les moyens financiers.

##### ✦ **M. Wittig**, Président de l'Office de Tourisme :

Pour mener une politique culturelle sérieuse, une prise en main par le Pays du Sundgau serait souhaitable avec une participation financière des Communautés de Communes

##### ✦ **M. Aheras**, adjoint au Maire de la Commune de Bouxwiller

Si la politique culturelle est supervisée par le Pays, il y a un risque de voir les manifestations se concentrer sur les sites urbains

##### ✦ **M. Rauch**, Adjoint au Maire de la commune de Wolschwiller

Il y a un potentiel existant pour développer la culture dans le jura alsacien. La mise en place de la culture sur le territoire est également un soutien aux associations porteuses de projets

La question à laquelle il faut répondre en premier : Est-ce qu'il y a une volonté politique forte pour le développement culturel ?

##### ✦ **M. Rucklin**, Maire de la Commune de Vieux-Ferrette

Ce sujet mérite plus de réflexion et un débat plus profond pour mûrir le sujet, cerner les besoins. Une confrontation d'idées est nécessaire.

Après discussion, le Président a suggéré de reporter la décision d'ici la fin d'année.

## 8. Service Ordures Ménagères

### 8.1 Contrat traitement plastiques et briques alimentaires

Dans le cadre des collectes sélectives mises en place sur le territoire communautaire, le Conseil de la Communauté, en séance du 22 mars 2005 a décidé de lancer une consultation pour la prestation de tri et de conditionnement des plastiques et des emballages pour liquides alimentaires issues de la collecte sélective en porte à porte (collectés toutes les 2 semaines simultanément avec les ordures ménagères).

5 offres ont été réceptionnées. Après analyse des offres, le prestataire le moins disant est la Société ONYX EST.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

#### **DECIDE**

▪ **de confier** la prestation de tri et de conditionnement des plastiques et des emballages pour liquides alimentaires à la Société Onyx du 1.6.2005 au 31.12.2005 pour un prix à la tonne de 270 €HT

▪ **d'autoriser** le Président à signer le contrat

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du Service Ordures Ménagères de l'exercice 2005.

#### ↳ **A ETE DIT :**

Les contrats de prestation de tri et de conditionnement des plastiques et des emballages pour liquides alimentaires et des papiers/cartons issues de la collecte sélective en porte à porte arriveront à échéance le 31 décembre 2005. Pour l'année 2006, il serait judicieux de lancer une consultation pour ces prestations ce qui devraient permettre de contenir le coût de ces services. Fin 2006, le contrat avec Sita Alsace arrivera également à échéance.

#### ***Quelles solutions mettront en place à partir de 2007 ?***

- pour arriver à moins de déchets résiduels en triant mieux les ordures
- pour améliorer le geste du tri pour une meilleure valorisation des matériaux
- trier également les emballages métaux : acier et alu ?
- tenir compte des encombrants qui ne pourront plus être enfouis
- pour maîtriser le coût de collecte et de traitement des différents matériaux en envisageant d'autres solutions
- étudier plusieurs scénarios de collecte et de traitement des déchets

A cet effet un groupe de travail sera constitué pour mener une réflexion sur la politique à mettre en place pour les déchets.

### 8.2 Opération composteurs : participation des habitants

Le Conseil de la Communauté, en séance du 22 mars 2005, a décidé de mettre en place une 2<sup>me</sup> campagne de compostage et de réaliser une campagne d'information et de sensibilisation au compostage en 2005.

Sur proposition du Président,

**Et après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** de fixer la participation des habitants à 16.50 €par composteur pour cette nouvelle campagne.

↳ Pour mémoire

campagne 2005	= 132 composteurs (demandés à ce jour)
campagne 2004	= 312 composteurs
campagne 1997	= 260 composteurs

Le total des composteurs qui seront en place après cette campagne : 704 composteurs soit environ 15% des foyers qui seront équipés.

### **8.3 Déchets verts : Bilan intermédiaire**

Pour l'année 2005 les crédits pour 1 600 tonnes de déchets verts (soit une moyenne de 14.44 kg par habitant) ont été inscrits au Budget du service Ordures Ménagères. 719.72 tonnes ont déjà été collectées pour les mois de janvier à mai 2005 soit 45% du tonnage budgété.

Un suivi détaillé a été mis en place. Les tonnages vont de 6.87 tonnes à 68.57 tonnes par commune soit 2.90 kg à 32.04 kg par habitant pour cette période.

Un appel est lancé aux Maires pour leur demander d'apporter une attention particulière aux sites de déchets verts implantés sur leur territoire et d'être vigilant, dans la mesure de leur possibilité, afin d'arriver à maîtriser le volume et le coût de ce service.

## **9. FINANCES**

### **9.1 Crypte de Luppach : étude**

#### **Etude : crypte de Luppach**

Ayant entendu les explications du Président relatives au projet de réalisation d'une étude de diagnostic, action inscrite dans le programme 2005 dans le cadre de la Charte de Développement Local ;

Ayant pris connaissance que cette étude se composerait d'une part d'une expertise, de préconisation de la priorité des travaux, d'un rapport de synthèse et d'autre part d'un chiffrage des travaux à exécuter ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

#### **DECIDE**

- de réaliser cette étude sous réserve de l'obtention du financement du Département à hauteur de 50%
- de confier cette mission diagnostic à M. ISNER, architecte du patrimoine pour un montant de 5 200 €HT

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté de l'exercice 2005.

#### **Chantier monument historique :**

Le chantier monument historique du CHAM se déroulera du 29.7.2005 au 31.8.2005. Il rappelle que pour l'organisation de ce chantier la Communauté a versé une subvention de 10 000 € au CHAM ; Elle prend également en charge la fourniture du matériel et l'hébergement des stagiaires.

### **9.2 Financement de l'étude : intégration du Plan d'Eau de Courtavon**

L'action « étude pour l'intégration du Plan d'Eau de Courtavon » a été inscrite dans le programme d'actions 2005.

Un dossier de demande de subvention relative à la réalisation de l'étude a été transmis à l'association le Pays du Sundgau

#### **Les objectifs de l'étude :**

- de permettre de déterminer les conditions de transfert juridique et fiscale du plan d'eau entre le Syndicat gestionnaire de l'équipement et la CCJA
- de dresser les pistes possibles de développement touristique de cette infrastructure

Par courrier du 9 JUIN 2005, le Pays a informé la CCJA que cette demande au titre du contrat de pays a été transmise aux Services de l'Etat et a fait l'objet d'un accord de principe, sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subvention, en Sous-Préfecture. Son instruction et sa programmation seront effectuées par le SGARE.

Cette demande a été transmise le 16 juin 2005 en Sous-Préfecture.

<b><u>Le montage financier prévisionnel:</u></b>	Contrat de Pays	18 000 €
	CCJA	4 500 €

La mise en œuvre de l'étude sera soumise au Conseil après réponse positive quant au financement par le Contrat de Pays.

### **9.3 Transport des élèves 2005/2006 consultation et délégation au Bureau et activités sportives en salle**

#### **➤ Transport des élèves 2005/2006 : consultation et délégation au Bureau**

Ayant entendu le Président relatives à la mise en place par la Communauté de Communes du Jura Alsacien des activités sportives et culturelles an direction du primaire et des maternelles et à la nécessité de favoriser l'intégration des élèves de la CLIS ;

VU la nécessité d'organiser le transport des élèves ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

#### **DECIDE**

- **De lancer une consultation** pour le service de transport des élèves pour l'année scolaire 2005/2006 pour les activités de natation, de sport en salle, des évènements écoles et des élèves de la CLIS
- **De donner délégation** au BUREAU de la Communauté pour l'attribution du service de transport pour l'année scolaire 2005/2006.

#### **➤ Activités sportives en salle pour les primaires**

Lors de la séance du 12 juin 2003, le Conseil de la Communauté a décidé de faire bénéficier les élèves du primaire d'une nouvelle activité sportive à compter de janvier 2004 en salle de Moernach ;

Considérant que cette activité est bénéfique pour les élèves ;

Sur proposition du personnel enseignant de faire fonctionner cette activité sportive dans 2 salles réparties géographiquement pour diminuer le temps de trajet pour les élèves ;

Considérant que la salle communale d'Oltingue répond à cette demande d'un point de vue géographique ;

Ayant pris connaissance du projet de convention réglant la mise à disposition des salles, convention tripartite entre l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, le gestionnaire de la salle et la CCJA :

Considérant que les tarifs horaires de location des salles sont fixés comme suit :

9.15 €pour les 1ers et 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire

10.70 €pour le 2ème trimestre scolaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

#### **DECIDE**

- de faire fonctionner cette activité sportive dans les 2 salles précitées à compter de la rentrée scolaire 2005/2006 (le matériel sportif mis à disposition des écoles sera transféré d'une salle à l'autre en fonction du planning établi par la CCJA)
- d'autoriser le Président à signer les conventions tripartites réglant la mise à disposition des salles
- d'accepter les tarifs horaires de location de la salle et de prendre en charge les frais de location

**DIT** que les crédits inscrits au Budget de la Communauté sont suffisants et seront inscrits annuellement.

## **9.4 Demande de subvention : Art au Soleil**

Le Président expose :

L'association Art au Soleil organise sa 3<sup>ème</sup> édition du 7 au 15 août 2005. La manifestation a pour but la valorisation de la Ville de Ferrette, du Jura Alsacien, du Département et de l'Alsace par une image dynamique pour le soutien de l'activité touristique, économique et culturelle de la région. Elle sera également pédagogique avec des ateliers animés par des artistes et destinés aux enfants.

Le festival se veut international par la diversité de provenance des artistes participants qui exposeront leurs œuvres en plein air et dans différents locaux.

Pour cette manifestation l'Association Art au Soleil sollicite une subvention à la CCJA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** d'octroyer une subvention de 200 € au bénéfice de l'Association Art au Soleil pour l'organisation de sa 3<sup>ème</sup> édition « Art au Soleil »

**DIT** que le crédit sera prélevé du compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations ligne « manifestations diverses ».

## **9.5 Association les Lucéliades : acceptation de chèque**

Le Président expose :

La subvention d'un montant de 1 750 € votée et inscrit au Budget de la Communauté de Communes a été versée en mai l'Association les Lucéliades pour l'organisation du festival du film documentaire ;

Considérant que cette manifestation a été annulée et que l'Association a présenté à la Communauté de Communes un chèque de 1 750 € correspondant au remboursement de l'aide versée ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** d'accepter le chèque de l'Association les Lucéliades d'un montant de 1 750 €

## **10. Divers**

### **10.1 Situation des impayés restauration scolaire et ordures ménagères**

#### **▪ Impayés Restauration scolaire 99 à 2004**

Au 12.1.2005 17 685 €

Au 13.6.2005 8 206 €

#### **▪ Impayés Ordures Ménagères 97 à 2004**

Au 12.1.1.2005 49 500 €

Au 13.6.2005 19 133 €

Grâce à un suivi assidu de la CCJA, la situation s'améliore mais il reste des impayés difficilement recouvrables.

Un formulaire sera remis aux Maires des communes recensant la situation de chaque redevable pour faire le point sur les impayés relevés sur sa commune. L'objectif est notamment de cibler quelques redevables pour lesquels le service de ramassage des déchets ne sera plus assuré pendant une période pour les sensibiliser au fait qu'un service rendu doit être payé.

---

L'association organisatrice de la 1<sup>ère</sup> édition des Estivales internationales de Lucelle « Les Légendes d'Arthur » remercie la Communauté de Communes pour son soutien financier. La contribution équivaut à la formule de parrainage « achat soirée », à ce titre l'association offre à chaque Maire de la CCJA une place d'entrée au spectacle. Les billets sont remis à chaque Maire ou délégué présent

Un petit tract relatif au Festival de musique organisée par l'Association Music Art'System qui se déroulera à Ferrette les 29 et 30 juillet 2005 sur le terrain de foot de la CCJA a été remis à chaque membre présent.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.**

COMMUNES	NOMS/PRENOMS	Fonction à la CCJA	PRESENCE	EMARGEMENT
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT	
	Christiane BLONDE	Délégué	PRESENTE	
BETTLACH	Michel WITTIG	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	PRESENT	
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	PRESENTE	
	Jean-Claude JENNI	Délégué	POUVOIR à Mme BURKLE	
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	POUVOIR à M. GISSINGER	
	Serge AHERAS	Délégué	PRESENT	
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	PRESENT	
	Bernard PRACHT	Délégué	PRESENT	
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT	
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE	
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	POUVOIR à M. NOBLAT	
	Jacques NOBLAT	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Maurice MISSLIN	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Louis MONA	Délégué	POUVOIR à M. LIBIS Clément	
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
	Maurice GRISWEG	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	POUVOIR à M. KAUFFMANN	
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT	
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT	
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	POUVOIR à M. RUCKLIN	
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 <sup>er</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT	
LINSDORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	EXCUSE	XXXXXXXXXXXX
	Jean-Paul FANHAUSER	Délégué	PRESENT	
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	PRESENT	
	Alain POINTET	Délégué	EXCUSE	XXXXXXXXXXXX
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	EXCUSE	XXXXXXXXXXXX
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE	
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	PRESENT	
	Patrick STEMMEIN	Délégué	POUVOIR à M. ENDERLIN	
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	EXCUSE	XXXXXXXXXXXX
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	POUVOIR à M. LINDER René	
	René LINDER	Délégué	PRESENT	
RAEDERSDORF	André SONTAG	Délégué	POUVOIR à M. RUETSCH	
	Patrick RUETSCH	Délégué	PRESENT	
SONDERSDORF	Pierre BLIND	Délégué	POUVOIR à M. BLIND Yvan	
	Yvan BLIND	Délégué	PRESENT	
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	Délégué	PRESENT	
	Julien STCHAMBER	Délégué	PRESENT	
WINKEL	Joseph FUETTERER	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Albert HEINIS	Délégué	PRESENT	
WOLSCHWILLER	André LINDER	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Christian RAUCH	Délégué	PRESENT .	